

# Parquet du Tribunal de Grande Instance de Tours

Place Jean-Jaurès- 37032 Tours Cedex Tél. : 02.47. 60. 26. 60 Fax....02.47. 60. 26. 61

Tours, le 13 octobre 2008

12

MC/MC

Me C  
Avocat,  
E.V.

ARCOLE  
Reçu le

17 OCT. 2008

Réf. :votre lettre du 7 février 2008/CG/CG

Madame le Bâtonnier,

J'ai reçu récemment, le retour d'enquête de la 7<sup>ème</sup> plainte déposée par M. C. contre son ex femme pour non présentation d'enfant ( faits du 2 février 2008 )

Il en ressort que les faits ne sont nullement constitués, voire même que la plainte n'est pas déposée dans des termes d'une parfaite sincérité : je la classe donc comme les 6 précédentes.

Elles rejoignent ainsi les 6 plaintes déjà déposées par Mme D. contre son ex mari.

Je décide également de classer la plainte récapitulative transmise pour M. B. par vous même et Me B.

Si les conflits de séparation ne sont pas rares, celui-ci se distingue par sa durée et l'aveuglement de ses protagonistes face à son caractère délétère.

Je n'entends donc pas l'alimenter, ni voir l'action publique instrumentalisée.

Soyez assurée par contre que je poursuivrai désormais, à la demande des parties, ou même d'initiative, toute nouvelle plainte de l'une ou l'autre partie, dès lors que les éléments d'enquête feront apparaître qu'elle est déposée de mauvaise foi.

Je ne peux néanmoins que souhaiter, dans l'intérêt évident, dont l'équilibre ne peut qu'être durablement perturbé par le conflit qui oppose leurs parents, que la raison revienne à chacun.

Je fais porter le contenu de cette lettre à la connaissance de M. C.

Croyez, Madame le Bâtonnier, à mes sentiments les meilleurs.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Michel CRUZ, Procureur de la République adjoint